



Nos propositions pour la **Mobilité : Développer une politique d'incitation aux mobilités douces et améliorer le service de transports en commun**

La Liste écologiste et citoyenne est convaincue que la question de mobilités, centrale dans nos modes de vie contemporains, doit être revue intégralement à la fois sur le territoire communal, mais également sur celui de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Une nouvelle politique de mobilités doit être pensée, en associant en amont les habitants mais aussi les entreprises et les commerçants de Bois-le-Roi, en analysant leurs pratiques et leurs besoins mais également en y intégrant l'ensemble des problématiques de la transition écologique.

Cette politique visera à définir un schéma des mobilités de Bois-le-Roi d'ici la fin de l'année 2020 et permettre de planifier durant les 5 années suivantes les travaux et les aménagements nécessaires à sa réalisation.

4 axes structureront ce schéma des mobilités de Bois-le-Roi :

1. Le renforcement de l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire :

- Définition d'un plan de renforcement des transports par de nouvelles offres : élargissement de l'amplitude et la couverture du territoire communal et intercommunal, notamment pour la desserte de la gare ; création de parcs relais et des pôles d'échanges multimodal en partenariat avec les communes de l'intercommunalité ; mise en place d'offres dédiées (transport à la demande, navettes y compris fluviales, etc...) ; utilisation des transports scolaires par les non-scolaires, etc.

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 – Votez Camille GIRE

- Amélioration de la qualité et de la fréquence des dessertes : augmentation de la cadence aux heures de pointe, élargissement des plages horaires, ajustement de la localisation des arrêts, adaptation de la desserte, création de sites propres si nécessaires ;
- Adaptation de l'accessibilité de l'offre de transports publics aux personnes à mobilité réduite, notamment les personnes âgées (à l'aide de dispositifs d'embarquement, en travaillant sur la lisibilité de la signalisation) ;
- Mise en place d'un service régulier de navettes pour desservir l'île de loisirs durant la saison estivale ;
- Favoriser l'intermodalité en améliorant notamment l'information des voyageurs, en travaillant à une coordination tarifaire et à une tarification sociale et solidaire ;
- Utilisation de véhicules électriques ou fonctionnant au biogaz.

2. La mise en place d'un schéma de « mobilités actives » dans l'espace public

Celui-ci reposera sur une concertation auprès de tous les acteurs de la ville : futurs comités de quartier, associations, commerçants, écoles... En parallèle de ces discussions, des réflexions seront d'ors et déjà menées sur certaines zones « noires » identifiées lors de nos échanges avec les Bacottes et Bacots (forum citoyen) : places de la gare et de la cité, pourtour de l'école O. Métra, rue du Clos de la Cure.

- Création d'un plan de circulation doté de sens uniques pour permettre un meilleur partage de l'espace public ;
- Création d'itinéraires pédestres et cyclistes sécurisés et arborés, sans rupture, avec des aménagements comme des trottoirs praticables, des bancs publics et des itinéraires réservés (bandes larges ou pistes séparées) et des zones de circulation apaisée sur l'ensemble de la voirie municipale (favorisant l'usage du vélo, du vélo électrique, des trottinettes) ;
- Définition d'un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif (quelques axes en site propre, une capillarité assurée en bandes cyclables ou zone de circulation apaisée, Chaucidou) ;
- Création d'une signalisation des itinéraires afin d'accompagner et guider les piétons et cyclistes ;

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 – Votez Camille GIRE

- Création d'un service de location de deux-roues (prêt étudiant, mise à disposition longue durée aux salariés(és) prenant le train, etc...);
- Faciliter les parcours domicile–école pour les enfants et adultes en leur apprenant à déplacer de façon sûre ;
- Développement des offres de stationnement vélo sécurisées, équipées et accessibles, en priorité dans ou à proximité des pôles générateurs de déplacements (gare, places, commerces, école, etc.) ;
- Proposition de programmes pédagogiques et d'informations auprès de tous les usagers de la route en leur rappelant (en particulier aux automobilistes) les règles de circulations des uns et des autres ;
- Réhabilitation de la piste de prévention routière près de l'école Olivier Métra en végétalisant le circuit (ronds points, parterres etc.) et en le rendant plus ludique et donc plus utilisé. S'en servir plus souvent pour des campagnes d'information, des jeux etc. avec les enfants ;
- Formation pour apprendre à correctement les vélos, en s'appuyant sur les compétences de l'atelier « la fille aux vélos » ;
- Faire de la vélo-route européenne Scandibérique (EuroVélo 3) un axe de développement d'un slow tourisme avec mise en valeur du commerce local et usage de l'île de loisirs comme une étape importante en Seine-et-Marne.

3. L'encouragement à l'utilisation de voitures moins polluantes avec notamment une facilité de stationnement et l'accès à une zone à délimitée (zone à faible émissions) :

- Diminution du stationnement en voirie dans les différents quartiers et instauration d'une politique de stationnement incitative : places réservées aux personnes à mobilité réduite, à l'autopartage, au co-voiturage, etc. et limitation du nombre de places disponibles en centre-ville ;
- Mise en place d'une zone à faibles émissions visant la sortie du diesel et de l'essence ;
- Modération de la vitesse et du trafic automobile sur l'ensemble de la commune (zone 30 km/h, limiteurs, etc.) ;

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 – Votez Camille GIRE

- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou des stations de ravitaillement en carburants alternatifs ;
- Mise en ligne d'un service de covoiturage gratuit pour tous (outil de mise en relation numérique et téléphonique) et création d'aires de co-voiturage avec signalisation des arrêts et des véhicules ;
- Création d'une communauté d'usagers (les ambassadeurs de la mobilité) ;
- Incitations financières telles que prévues par la Loi Orientation des Mobilités (LOM) pour encourager les comportements vertueux en utilisant le cas échéant des monnaies locales ;
- Implication des Bacotes et Bacots par leur participation à des événements : Semaine européenne de la mobilité, etc.

4. Développement d'une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée à Bois-le-Roi :

- Rationalisation des dispositifs de livraison en encourageant sur les derniers kilomètres le transfert de charge vers les modes de transport les moins polluants, en aménageant sur le territoire des circuits courts et des consignes (points de livraison, logistique décarbonée) ;
- Règlements de la circulation des véhicules clairs et interdiction d'usage de certaines voies ;
- Mutualisation des services et travail avec certains commerçants pour recevoir, stocker et assurer le dernier kilomètre de livraison.